

GUIDE D'ATTRIBUTION DES CODES ATLAS : POURQUOI ET COMMENT LES UTILISER ?

Que vous soyez un nouveau contributeur de faune-auvergne ou déjà familier avec cette base de données, vous avez probablement déjà reçu, lorsque vous saisissiez vos données avifaune, un message vous demandant d'attribuer ou de modifier un code atlas lié à votre donnée.

Que sont ces codes atlas ? A quoi servent-ils et pourquoi sont-ils si importants ? Quand et comment les attribuer ?

Dans ce guide, vous trouverez les réponses à ces questions mais aussi des indications sur les principaux pièges à éviter.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE IMPLICATION ET BONNE LECTURE !



Milan Royal - R.Riols

Sommaire

- | | |
|---|--------|
| - A quoi servent les codes atlas (= indices de nidification) ? | page 1 |
| - Des questions indispensables à se poser avant d'attribuer un code atlas | page 2 |
| - Quand renseigner un code atlas ? | page 2 |
| - Nicheurs possibles, probables et certains : 3 statuts de reproduction à maîtriser ! | page 4 |
| - Erreurs les plus fréquentes et cas particuliers | page 4 |
| - Ce qu'il faut retenir | page 6 |
| - Détails des codes atlas | page 7 |

A QUOI SERVENT LES CODES ATLAS (= INDICES DE NIDIFICATION) ?

L'un des objectifs de faune-auvergne est de recenser les **oiseaux nicheurs en Auvergne** pour en préciser la répartition. En effet, de nombreuses espèces, rares ou même courantes, sont en progression, d'autres en régression dans la région, et nous avons besoin de continuer à améliorer nos connaissances sur le sujet.

En période de nidification, il est possible d'attribuer un code permettant d'apprécier la probabilité de la reproduction ou « code atlas » à chaque observation saisie dans faune-auvergne. Pour chaque comportement observé (chant, comportement nuptial, adulte gagnant le site d'un nid...) correspond un code atlas qui vous est proposé dans une liste lorsque vous saisissez une donnée pendant cette période de reproduction.

Renseigner ces codes permet ainsi, après analyse, de **suivre l'évolution de l'avifaune nicheuse**, de mieux comprendre les facteurs de cette évolution et d'intervenir pour que des mesures appropriées en vue de maintenir la biodiversité puissent être appliquées.

De ce code découlera ensuite un statut de reproduction « possible », « probable » ou « certain », base de toutes les analyses futures, qu'elles soient cartographiques ou statistiques.

Il est donc important d'utiliser les codes atlas mais surtout de les utiliser en connaissance de cause !



Tarier des prés - R.Riols

DES QUESTIONS INDISPENSABLES A SE POSER AVANT D'ATTRIBUER UN CODE ATLAS !

Pour attribuer -ou non- un code atlas, la simple observation d'un oiseau ne suffit pas ! Il faut prendre en compte à la fois le comportement, la date d'observation, le lieu géographique ainsi que l'habitat où vous avez observé l'individu en question.

Cela implique donc de se poser quelques questions indispensables:

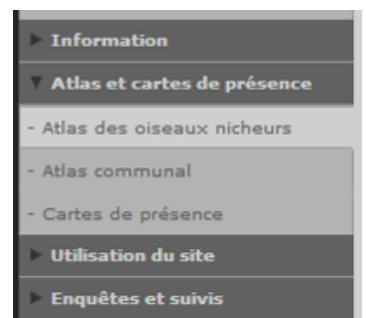
- **L'individu a-t-il été contacté pendant sa période de nidification ?**
- **L'individu a-t-il été contacté dans son aire de répartition ?**
- **L'individu a-t-il été contacté dans un habitat favorable à sa reproduction ?**
- **L'individu a-t-il été contacté à une altitude où sa reproduction est possible ?**

Si vous ne connaissez pas la réponse à l'une de ces questions ou en cas de doute, n'hésitez pas : **documentez-vous** ! Votre connaissance sur l'avifaune nicheuse sur notre territoire et vos connaissances en ornithologie en général n'en seront que meilleures ! Cela permettra aussi d'éviter toute interprétation erronée pour la suite.

L'atlas en ligne disponible sur faune-auvergne est votre meilleur allié :

http://www.faune-auvergne.org/index.php?m_id=505 !

Cet outil fournit une base de données mise à jour en permanence, utile et efficace qui vous apportera toutes les réponses à ces questions. Vous trouverez également sur faune-auvergne toutes les fiches espèces tirées de l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (2010).



QUAND RENSEIGNER UN CODE ATLAS ?

→ En période de reproduction !

Lorsque vous entrez une donnée en période de reproduction, il vous est automatiquement proposé, en fonction de la date et de l'espèce, d'indiquer un code atlas. Vous constaterez qu'en automne et en plein hiver, aucune proposition de code ne vous sera faite (*sauf cas particuliers, voir plus bas*). A la fin de l'hiver et au printemps, la date à laquelle la première proposition intervient est différente pour chaque espèce, en relation notamment avec sa biologie de reproduction (plus ou moins précoce).

C'est un exercice difficile de définir ces périodes spécifiques, surtout pour les espèces pour lesquelles la reproduction et la migration pré-nuptiale se chevauchent et il reste donc une part d'arbitraire.

Dans le cas où le code ne vous est pas demandé mais que vous avez pourtant un indice de reproduction à indiquer, il vous suffit de cliquer sur la case «j'aimerais donner un code atlas pour cette observation ». La liste des codes apparaît alors et vous pouvez sélectionner celui qui convient.

A contrario, dans le cas où un code atlas vous est demandé mais que vous savez que l'oiseau ne niche pas à l'endroit où vous l'avez observé, il vous suffit de cliquer sur « ignorer » en haut de page.

CAS PARTICULIERS :

- Pour certains rapaces et les pics (Grand-duc, Chouette hulotte, Pic vert...), espèces entamant très tôt leurs préparatifs de reproduction, un code atlas est automatiquement proposé dès l'automne ou l'hiver.
- Pour quelques espèces, notamment les **espèces coloniales à grand rayon d'action** dont les sites de reproduction sont généralement connus et suivis (Laridés, Grand Cormoran, Moineau soulcie), aucun code n'est automatiquement proposé en période de reproduction en vue de prévenir les erreurs d'attribution. C'est donc à l'observateur de décider de mettre un code atlas pour ces espèces si l'observation le justifie.



Pic vert - F. Journeaux

NICHEURS POSSIBLES, PROBABLES ET CERTAINS : 3 STATUTS DE REPRODUCTION A MAITRISER !

Avant de rentrer dans la signification précise de chaque code particulier (voir le tableau récapitulatif en fin de document), il est indispensable de maîtriser les 3 grands types de situation auxquels ils font référence.

- **Nicheurs possibles** (codes 2 et 3) : cela concerne les espèces détectées en période de reproduction sur un site par la simple présence ou par le chant d'un individu. Les codes nicheurs possibles s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée sur un même site ou de comportements ou indices plus précis durant la saison de reproduction de l'espèce. **Attention à bien veiller que l'habitat dans lequel l'observation a été réalisée est favorable à la reproduction.**

- **Nicheurs probables** : (codes 4 à 10). Lors de l'observation, des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite. Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou pour certaines espèces lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées.

- **Nicheurs certains** (codes 11 à 19): Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) voire très récente (nids vides avec coquilles d'œufs,...)

Il convient donc d'être averti sur les erreurs les plus fréquentes en fonction des périodes d'observation !



ERREURS LES PLUS FREQUENTES ET CAS PARTICULIERS :

- Pour les espèces **nichant en colonie** comme les hérons, les mouettes, le Corbeaux freux, Hirondelles de fenêtre et rustique, martinets, choucas... et qui peuvent aller se nourrir à des kilomètres du lieu où elles nichent, il est recommandé de renseigner un code atlas uniquement lorsque vous observez les oiseaux sur leur lieu de nidification afin d'éviter un trop grand nombre d'indices de nidification possible non fondés. Par exemple, des Corbeaux freux observés sur une colonie méritent un code atlas mais des individus observés dans un champ, y compris en période de reproduction, non. **Cela implique que vous ne mettez jamais (ou quasiment) d'indice de nidification possible pour ces espèces.**
- Hormis chez les espèces coloniales, les oiseaux observés en groupe (= 3 individus adultes ou plus observés ensemble) ne nichent pas en principe et **ne méritent donc**

pas de code atlas. Par exemple, il ne faut pas mettre de code atlas à un groupe de 300 Etourneaux sansonnets en dortoir au mois d'avril ou à un groupe de 30 Pigeons ramiers posés dans un bois au mois de mars **même si un code atlas vous est automatiquement demandé.** Néanmoins, il faut savoir nuancer car quelques espèces comme le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse ou le Grosbec casse-noyaux peuvent rester en groupe à une date assez avancée alors que les couples sont déjà plus ou moins formés. Pour ces quelques espèces, **vous pouvez mettre un code atlas même pour les groupes à partir du 15 avril et jusqu'à l'envol des jeunes (fin juin / début juillet).** De même, pour les Etourneaux sansonnets, vous pouvez mettre un code atlas entre le 15 et le 30 mai, période où les jeunes restent souvent en groupe.

- Chez les grandes espèces type rapaces, mouettes et goélands, un oiseau identifié comme un **2ème année ou un immature** a très peu de chance de se reproduire. Il est donc préférable de ne **pas mettre de code atlas.** Il y a bien sûr des exceptions, et un Faucon pèlerin peut se reproduire dans sa 2^e année. Mais ne mettez de code atlas que si **vous êtes certain de la réalité de la nidification.**
- Certains passereaux comme le Pouillot fitis, le Pouillot siffleur, la Locustelle tachetée ou la Rousserolle effarvate **chantent très souvent en halte migratoire.** Il faut donc veiller à ce que l'habitat soit favorable à la nidification avant de renseigner un code atlas et, en cas de doute, essayer de prouver que l'oiseau est cantonné (*par exemple, revenir à au moins 8 jours d'intervalle pour vérifier que l'oiseau est toujours là et chante*). Pour ces espèces, la date de code atlas automatique est généralement retardée le plus possible.
- Très tôt au milieu de l'hiver ou au début du printemps, des codes atlas peuvent vous être automatiquement demandés pour certaines espèces sédentaires. Il ne faut toutefois renseigner de code atlas **que** si l'oiseau observé **manifeste une réelle intention de nicher.** Par exemple, une Mésange charbonnière chantant au début du mois de février mérite un indice de nidification possible mais pas une mésange venant se nourrir à la mangeoire. **Cela signifie que les codes atlas 2 sont à éviter durant cette période.** Mais précisons tout de même un point : cela ne veut pas dire que le code atlas 2 est interdit d'utilisation tout au long de l'année : au cœur de la saison de nidification, lorsqu'il n'y a plus d'hivernant ni de passage migratoire, il peut être utilisé bien sûr. Une Mésange charbonnière observée dans votre jardin au mois de mai peut se voir attribuer ce code atlas.
- **Pas de code atlas en mars - avril** pour les oiseaux en **migration active** ni pour les oiseaux se regroupant lors de leur halte migratoire. Par exemple, un gros groupe d'Hirondelles rustiques volant au-dessus d'un plan d'eau au mois d'avril ne mérite pas de code atlas.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Pour mieux connaître et préserver l'avifaune nicheuse d'Auvergne, nous avons besoin d'un maximum de données de reproduction les plus précises possibles.

Afin d'éviter les erreurs et saisir les codes appropriés pour transmettre ces précieuses informations sur faune-auvergne, n'hésitez pas à consulter **l'atlas en ligne** (disponible sur faune-auvergne.org dans l'onglet « Atlas et cartes de présence ») et ce « guide d'attribution des codes atlas ».

Un grand merci d'avance pour votre vigilance et votre contribution à l'amélioration des connaissances de l'avifaune nicheuse de notre territoire !



Sternes pierregarins - R. Riols

DETAILS DES CODES ATLAS



Statut de nidification	Code atlas	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes	
Nicheur possible	2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification	A utiliser uniquement au cœur de la période de reproduction , uniquement si le site est favorable	A ne pas mettre pour les espèces à grand rayon d'action observées loin des sites de nidification	Pour certaines espèces confusion possible migrants/oiseaux locaux en début ou fin de reproduction
	3	Mâle chanteur présent en période de nidification	A utiliser à tout moment en période de reproduction , uniquement si le site est favorable	Espèces chanteuses en dehors de la période de reproduction	
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.	A utiliser à tout moment en période de reproduction , uniquement si le site est favorable	A ne pas mettre pour les espèces sans différence sexuelle dont 2 individus sont observés ensemble	Pour certaines espèces confusion possible migrants/oiseaux locaux en début ou fin de reproduction
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.)	A utiliser si le site est favorable en cas de chants simultanés, de tambourinage, de querelles territoriales, de présence permanente d'un individu au même endroit	Espèces querelleuses en dehors de la période de nidification	
	6	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.			
	7	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos.	A utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte n'a pas débuté	Confusion possible avec le code 14. En cas de doute, par prudence merci d'attribuer un code 7	

	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.	A utiliser uniquement en période de reproduction	Certaines espèces alarment toute l'année
	9	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main.	Réservé aux personnes autorisées dans le cadre d'un suivi scientifique. Ne pas déranger les oiseaux	
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).		Confusion possible avec le code 16. Si vous avez un doute, par prudence attribuez un code 10
Nicheur certain	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.	Concerne Canards, Gallinacés, oiseaux de rivage, voire certains passereaux à proximité du nid etc... Découverte fortuite, ne pas déranger les oiseaux	
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison.	Pour les nids, à utiliser si on certain d'une reproduction de l'année. Pour les coquilles d'oeufs, à utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	

	13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.	En présence de jeunes volants, à utiliser uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate.	Pour certaines espèces, confusion possible jeunes en dispersion ou en migration et jeunes locaux. Dans certains cas, confusion possible jeunes et femelles
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).	Pour les adultes entrant ou quittant un site de nid, à utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte a débuté (l'adulte entre au nid et n'en sort plus)	Confusion possible avec le code 7
	15	Adulte transportant un sac fécal.		
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.	A utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. En présence de jeunes volants on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité des sites de reproduction.	Pour certaines espèces, nourrissages effectués loin des sites de nidification. D'autre part, dans certains cas, le transport de nourriture peut être destiné à l'individu lui-même
	17	Coquilles d'oeufs éclos.	A utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	
	18	Nid vu avec un adulte couvant.	Ne pas déranger les oiseaux	
	19	Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou	Ne pas déranger les oiseaux	

		entendus).		
	30	Nidification possible.	A utiliser de manière <u>exceptionnelle</u> si aucun autre code atlas ne convient.	Interprétation subjective et erronée. Il faut être capable de justifier l'utilisation de ces codes et non d'un autre
	40	Nidification probable.		
	50	Nidification certaine.		
	99	Espèce absente malgré des recherches.	A utiliser uniquement si des recherches poussées permettent d'affirmer qu'une espèce a disparu ou est absente d'un site pourtant très favorable	